

**MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE  
DE LA GAVOTTE ET LA CONSTRUCTION  
D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE QUARTIER  
AVENANT N°2- MISSION COMPLÉMENTAIRE  
AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéthèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du quartier de la Gavotte, pour un montant de 13.692.283,00€ HT.

Par délibération N°215x16 en date du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est TECTONIQUES SAS pour un montant de 1.991.449,26€ HT.

Par délibération N° 232X17 en date du 26 octobre 2017, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer l'avenant N°1 à ce marché, validant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 2.180.219,53€ HT.

Cependant, au vu de la complexité technique et calendaire des différentes opérations (construction et voirie) ainsi que l'interface avec d'autres maîtrises d'ouvrage (concessionnaires réseaux) sur une même zone, il a été acté que la maîtrise d'œuvre du projet va se voir attribuer une mission complémentaire pour la compétence V.R.D (Voirie et Réseaux Divers) de l'opération, pour la zone relevant du domaine public.

Cette mission complémentaire induit une incidence financière en plus-value, pour laquelle il s'avère nécessaire de signer un avenant N°2 au marché initialement conclu.

Le montant de l'avenant N°2, nécessaire à l'exécution de cette mission complémentaire, est de 24 700 € HT, soit un pourcentage d'augmentation généré par cet avenant de + 1,13%.

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre, incluant cette mission complémentaire, s'élève donc à 2.204.919,53 € HT. Le pourcentage d'augmentation induit par l'ensemble des avenants s'élève donc à + 10,72%.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19/03/2018, a émis un avis favorable quant à cet avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 28

CONTRE : 2 – M. BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA